

Réponse du Centre Valais romand à la consultation cantonale sur le rapport provisoire « Évaluation des besoins en soins somatiques aigus »

Le Centre Valais romand salue le travail réalisé par le Service de la santé publique (SSP) en collaboration avec l'Observatoire valaisan de la santé (OVS), ainsi que l'effort de transparence fourni quant à la méthodologie de projection. Le rapport met en lumière une hausse significative des besoins en soins somatiques aigus à l'horizon 2035, et cette évolution doit être anticipée avec rigueur et équité territoriale.

1. Urgences hospitalières : une omission problématique

Le Centre Valais romand relève l'absence quasi-totale de mention des services d'urgences hospitalières dans le rapport, hormis une référence indirecte dans le cadre du "paquet de base" (chap. 3.4.1). Cette omission est regrettable pour plusieurs raisons :

- Les urgences représentent une porte d'entrée essentielle aux soins somatiques aigus, en particulier dans les régions périphériques ou touristiques ;
- Dans un contexte post-EFAS, le cloisonnement entre soins ambulatoires et stationnaires devient obsolète. Il est donc nécessaire de considérer les urgences dans l'analyse des besoins en soins somatiques aigus ;
- Enfin, les tensions structurelles actuelles, comme la fermeture partielle des urgences de Martigny, ne peuvent être ignorées dans un rapport de planification prospective.

Nous recommandons que les urgences hospitalières soient intégrées dans le rapport final comme **discipline à part entière**, avec une analyse spécifique de leur évolution, rôle et besoins.

2. Régionalisation des données : clarification nécessaire

Le rapport distingue trois grandes régions hospitalières (Haut-Valais, Valais central, Chablais valaisan), mais ne mentionne pas explicitement la sous-région du Coude du Rhône (Martigny-Entremont), pourtant forte de plus de 69'000 résidents. Une transparence accrue sur la ventilation géographique permettrait une meilleure appropriation locale des enjeux et projections.

Nous demandons que le rapport explicite la répartition des districts au sein des régions hospitalières (notamment Martigny et Entremont) et précise les données spécifiques à cette zone, notamment en ce qui concerne l'offre en orthopédie et l'accès aux soins d'urgence.

3. Orthopédie : vers un centre spécialisé ?

Le rapport met en évidence une part importante des cas d'orthopédie dans l'ensemble des régions du canton. Dans ce contexte, nous soutenons l'idée d'**évaluer la faisabilité d'un centre d'orthopédie spécialisé** en Valais romand. Cette structure, à vocation suprarégionale, pourrait répondre à :

- une demande structurellement forte dans un canton alpin ;
- une attractivité interrégionale (proximité avec la France et le bassin lémanique) ;
- un besoin de désengorgement du site de Sion.

Nous recommandons qu'une étude d'opportunité spécifique soit menée à ce sujet, en lien avec la planification hospitalière.

4. Unité de Soins de Transition (UST) : réserves sur le cadre proposé

Le Centre Valais romand partage les constats émis par l'AVALEMS. Le principe d'une structure intermédiaire entre l'hôpital et le domicile est salué. Toutefois :

- La viabilité financière est fortement compromise par un financement insuffisant (CHF 7'500.-/lit/an + 64.-/jour) ;
- Le rôle des différents partenaires hospitaliers (Hôpital du Valais, HANOW, cliniques privées) doit être clarifié ;
- Le cadre juridique de l'UST doit être précisé, notamment en cas de désaccord dans l'admission ou de séjour prolongé.

Nous recommandons de :

- Revoir les conditions de financement, avec une garantie temporaire de déficit pour les projets pilotes ;
- Préciser les responsabilités juridiques et les mécanismes de décision ;
- Permettre une diversité de partenaires hospitaliers (publics et privés reconnus) pour assurer la répartition et la couverture cantonale.

Conclusion

Le Centre Valais romand soutient l'objectif d'une planification hospitalière cohérente et évolutive. Néanmoins, il appelle à des ajustements majeurs du rapport pour garantir :

- Une intégration complète des urgences ;
- Une reconnaissance claire des sous-régions comme Martigny-Entremont ;
- Une réflexion stratégique sur l'orthopédie ;
- Une mise en œuvre réaliste des UST.

Nous restons à disposition pour contribuer aux travaux futurs.